



Michel MÉNARD

Membre du Groupe Socialiste,
Radical, Citoyen et Divers Gauche
Membre de la Commission
des Affaires culturelles,
familiales et sociales



Ancenis, Anetz,
Belligné, Bonnoeuvre,
Carquefou, Maumusson,
Grandchamp des Fontaines,
Joué sur Erdre, La Chapelle Saint
Sauveur, La Chapelle sur Erdre, La
Roche Blanche, La Rouxière, Le
Cellier, Le Fresne sur Loire, Le Pin,
Ligné, Couffé, Mauves sur Loire,
Mésanger, Montrelais, Mouzeil,
Nantes, Oudon, Pannecé, Pouillé les
Coteaux, Riaillé, Saint Géréon, Saint
Herblon, Saint Sulpice des Landes,
Sainte Luce sur Loire, Saint Mars La
Jaille, Sucé sur Erdre, Teillé,
Thouaré sur Loire, Trans sur
Erdre, Treillières, Varades,
Vritz.



Edito

Réforme des Institutions : le Parlement bafoué

L'Assemblée Nationale a adopté le mois dernier son nouveau règlement. Ce vote a marqué la fin d'un processus en trompe-l'œil engagé il y a tout juste un an avec la révision constitutionnelle. Une réforme qui devait renforcer les droits du Parlement mais qui aura finalement débouché sur son affaiblissement, au profit d'une plus forte présidentialisation des institutions. La déclaration du Président de la République devant le Congrès, sans que les parlementaires présents puissent réagir, en constitue une autre illustration. Après les médias (mise sous tutelle de l'audiovisuel public) et la justice (rétention de sûreté, suppression des juges d'instruction), le Parlement est à son tour l'objet d'une mise au pas imposée par le chef de l'Etat et sa majorité.

Le débat a pu paraître loin des préoccupations actuelles des Français, il était pourtant d'une importance capitale. L'Assemblée Nationale en sort affaiblie, « muselée » et sous la coupe du groupe majoritaire. La faute à la mesure phare de ce nouveau règlement, l'instauration du « crédit-temps » ou la possibilité pour la majorité de limiter le temps des débats sur un texte. Pour justifier cette mesure, la majorité invoque l'obstruction et la nécessité de faire avancer les débats. L'argument ne tient pas : depuis le début de la législature, les textes ont été discutés en moyenne pendant seulement deux jours à l'Assemblée... Les retards pris sur la feuille de route gouvernementale ont d'autres causes : nombre excessif de textes présentés, mauvaise rédaction, incapacité du Gouvernement à publier les décrets d'application. Quand à l'obstruction, c'est la seule arme de l'opposition, son seul moyen d'alerter l'opinion quand elle estime le sujet suffisamment grave, le rapport de force dans l'hémicycle ne laissant aucun doute sur l'issue du vote. Au terme de ce débat, ce sont donc les droits de l'opposition qui sont largement réduits, mais aussi ceux de la représentation nationale. Un paradoxe puisque désormais, l'Assemblée, issue du suffrage universel direct, disposera de moins de pouvoir que le Sénat (où le crédit-temps n'a pas été imposé), issu d'un scrutin indirect...

C'est le même mépris à l'égard de l'Assemblée Nationale qui avait déjà conduit le Gouvernement à réinscrire à l'ordre du jour parlementaire le projet de loi HADOPI (sur le téléchargement), après qu'il ait été rejeté par les députés. Ou à refuser une deuxième lecture du projet de loi sur l'hôpital à l'Assemblée Nationale (en déclarant la procédure d'urgence) quoique le texte ait été très largement modifié au Sénat, et à l'initiative du Gouvernement... L'Assemblée n'est plus rien d'autre, du point de vue du pouvoir en place, qu'une chambre d'enregistrement des décisions présidentielles. Et l'opposition parlementaire, l'un des contre-pouvoirs dont il s'agit de limiter l'influence... Le redécoupage des circonscriptions législatives pourrait constituer le prochain coup porté à cette opposition. La 5ème Circonscription sera impactée. Il serait, là comme ailleurs, inadmissible que la droite en profite pour tenter de reconquérir par la force les sièges perdus dans les urnes.

Demain, notre travail d'opposants sera de fait encore plus difficile qu'il ne l'était hier. Notamment sur les textes suscitant une vive opposition. Et justement, la proposition de loi proposant des aménagements au repos dominical a refait son apparition à l'ordre du jour de nos travaux... Pourtant les obstacles que la majorité dresse sur notre chemin n'entament pas notre volonté de le poursuivre, avec une vigueur renouvelée par l'adversité.



Assemblée Nationale © - 2008

Travaux parlementaires

Michel MÉNARD a interpellé le Gouvernement sur l'avenir des employés de vie scolaire (EVS / AVS).

Ces personnels, qui permettent notamment la scolarisation des enfants handicapés, ont vu leurs contrats s'achever à la fin du mois de juin dernier.

Retrouvez son intervention (question d'actualité) sur www.michelmanard.fr



Lors de la manifestation des producteurs de lait, avec des élus de la circonscription Nantes, le 19 juin 2009

Assistants parlementaires

Jeanne BOUREL
Matthieu LAVOIS

Secrétaire :
Catherine LEBRETON

Permanence parlementaire

4, rue Léonard de Vinci
44470 CARQUEFOU

Tél. : 02 40 68 70 04
Fax : 02 40 68 70 53

contact@michelmanard.fr

Des permanences régulières sont également assurées dans plusieurs communes de la circonscription. Nous contacter pour plus d'informations.

En circonscription et au Parlement : Solidaire des salariés victimes de la crise

Non renouvellement des contrats intérimaires et des CDD, chômage partiel et licenciements... Les conséquences de la crise économique n'épargnent pas notre circonscription. Le bassin d'Ancenis est évidemment touché et notamment l'industrie d'équipement mécanique (autour de MANITOU), mais aussi l'agglomération nantaise (TRELLEBORG, GOSS, etc.). Il est d'ailleurs frappant d'observer à quel point la structure de l'entreprise influe sur sa stratégie face à la crise : tout oppose ainsi la PME familiale LEDUC à Ligné, où dirigeants et syndicats travaillent ensemble à maintenir les emplois, et l'entreprise GOSS à Nantes, où les salariés risquent de payer la stratégie financière d'un fonds d'investissement américain...

Attentif à la situation, j'ai rencontré ces derniers mois organisations syndicales et chefs entreprises. J'ai sollicité l'intervention des services de l'Etat et appelé à la recherche de solutions en lien avec les collectivités locales.

Je me félicite d'ailleurs de ce que la Région ait prouvé qu'il était possible d'adapter en urgence des dispositifs existants pour répondre à la crise et décidé notamment de financer des formations pour les salariés en situation de chômage partiel. L'intérêt de ce dispositif est double : maintenir l'emploi et élever les qualifications des salariés.

Mais la situation appelle aussi des mesures nationales de protection et de solidarité face à l'aggravation du chômage. C'est pourquoi nous avons soumis fin avril au Parlement une série de mesures visant (entre autres) à améliorer la protection des salariés et des chômeurs et à limiter la rémunération de certains dirigeants d'entreprises. La majorité a rejeté ces propositions sans même accepter d'en débattre. Dans ce contexte, et alors que le Gouvernement se montre incapable de faire face à la gravité de la situation, je tiens à exprimer ma solidarité aux salariés victimes de la crise.

Bientôt, l'Erdre pour tous*!

Depuis décembre 2006 (loi sur l'eau), la loi reconnaît le libre accès des marcheurs le long des cours d'eau domaniaux. Un amendement de Germinal PEIRO, député socialiste de la Dordogne, a étendu aux piétons la servitude de « marchepied » (3,25 m) autrefois ouverte aux pêcheurs. Cette disposition aurait dû signifier la fin du combat, vieux de 30 ans, visant à permettre l'accès de tous aux rives de l'Erdre. Pourtant rien n'a changé ou presque, certains propriétaires faisant de la résistance. Et les promeneurs de l'Erdre sont contraints, pour user de leur droit de passage, de contourner nombre d'obstacles désormais illégaux.

Dans ce contexte, Germinal PEIRO invité par le Collectif «Erdre pour tous» qui souhaitait, avec les élus locaux mobilisés sur le sujet, soumettre la situation à son appréciation, était attendu de pied ferme. Après une visite sur site, il a participé à une réunion publique le 6 mai dernier à La Chapelle sur Erdre. Et son discours, clair et sans ambiguïté en faveur de l'ouverture des rives au public - « L'Erdre n'est pas un cas particulier, la loi de 2006 s'applique là comme ailleurs » - me semble avoir marqué un cap.

Le temps n'est plus à la contestation obstinée de cette nouvelle disposition, mais bien à la concertation en vue d'une application effective de ce droit de passage.

Les discussions avec les riverains, engagées depuis près d'un an à la Chapelle-sur-Erdre, vont démarrer à Sucé-sur-Erdre mais aussi, semble-t-il, à Carquefou (rive gauche).

La concertation est en marche et je m'en réjouis, mais elle doit aussi aboutir et dans les meilleurs délais. J'y serai vigilant, dans l'attente que ce patrimoine d'exception soit enfin accessible à tous.

**La loi de 2006 s'applique également aux rives de Loire. Et là non plus elle n'est pas toujours suivie d'effets, souvent par méconnaissance des dispositions relatives à cette servitude. Plusieurs cas m'ont également été rapportés auxquels je consacre la même attention déterminée.*



Comité pour l'Accès aux Bords de l'Erdre (CABE), affiche de mai 1971

Le saviez-vous : Qu'est-ce que la procédure d'urgence ?

Tout projet de loi doit être examiné successivement par l'Assemblée Nationale et le Sénat jusqu'à ce qu'il y soit voté en termes identiques. La procédure d'urgence ouvre cependant au Gouvernement la possibilité de limiter l'examen d'un texte à une lecture par assemblée pour accélérer le vote d'une loi. A l'issue de cet examen, une commission mixte paritaire (7 députés et 7 sénateurs) est réunie pour élaborer un texte de compromis. L'urgence a été déclarée sur près de 2 projets de loi sur 3 depuis le début de la législature. Et sur 9 des 10 projets de loi adoptés* depuis un an ! D'où la polémique actuelle sur le recours excessif du Gouvernement à la procédure d'urgence qui paraît être surtout justifié par une volonté de limiter les débats au Parlement. D'autant qu'à cette contrainte de l'urgence, l'actuelle majorité vient d'ajouter celle du « crédit-temps » (à l'Assemblée Nationale seulement) qui limitera encore d'autant les discussions sur les textes...

**hors projets d'approbation de traités, projets de loi de finances et projets de loi organiques*